

# Déchéance : quarante jours qui ont ébranlé le quinquennat

Comment François Hollande s'est résolu à imposer la mesure la plus transgressive de son mandat

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

« Il fallait montrer aux Français qu'il s'était passé quelque chose d'exceptionnel et que le gouvernement prenait donc des mesures exceptionnelles, explique un conseiller du président. Mais aussi faire réellement l'union avec l'opposition, donc avoir les voix de la droite. En janvier, nous n'étions pas allés sur le terrain de l'opposition. » Et l'exécutif va largement se rattraper.

Annoucé dans les heures qui ont suivi le vendredi noir, le scénario de l'état d'urgence avait déjà été préparé par Matignon, depuis plusieurs mois, en cas d'attentats sur plusieurs sites. Son inscription dans la Constitution, de même que l'annonce de la déchéance de nationalité, est apparue très vite, dans la foulée, dans les plans de l'exécutif.

## Stupeur à Versailles

Dès le dimanche 15 novembre au matin, cette dernière figurait dans les notes remises à François Hollande par le secrétaire général du gouvernement, Marc Guillaume. Ce dernier préconise par ailleurs une révision constitutionnelle afin de rendre juridiquement inattaquable un état d'urgence anachronique, puisque datant de 1955. « Dès le départ, on sait que l'état d'urgence, 60 ans après, est branlant. Et on se dit que le paquet Congrès, réforme constitutionnelle et déchéance constitue un bon mouvement politique », explique un proche du président.

Dans la foulée, toute la journée de dimanche, François Hollande reçoit à la chaîne les responsables politiques de tous bords. Écoute. Prend des notes. Comme à l'époque où, premier secrétaire du PS, il recevait les responsables des

courants pour préparer ses synthèses. Mais cette fois, il y a Marine Le Pen, qui focalise sur « la fermeture des frontières », Nicolas Sarkozy, qui place la déchéance dans un paquet global, avec l'assignation à résidence des fichés « S » ou le bracelet électronique : « Tu connais nos positions. Elles ne sont pas nouvelles... »

Le soir, le président retrouve le premier ministre, Manuel Valls, et le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve. Tous trois tombent rapidement d'accord : face au Congrès, le président doit annoncer la constitutionnalisation de l'état d'urgence, mais aussi la déchéance. Les ultimes détails sont réglés lors d'un déjeuner, lundi 16 novembre, entre MM. Valls et Hollande.

A Versailles, donc, l'après-midi même, François Hollande dégaîne. C'est la stupeur. En hauteur, dans la tribune réservée au gouvernement, la plupart des ministres tombent des nues. Au point qu'aux lendemains de ce premier acte, personne au Parti socialiste ne réagit, ou presque. Lors de la réunion du groupe PS à l'Assemblée nationale, mardi 1<sup>er</sup> décembre, seul le député de Paris Pascal Cherké, éternel frondeur, émet des réserves. Et encore, modérées. Quelques jours après les attentats, la déchéance n'est pas encore un casus belli à gauche.

A part, peut-être pour Christiane Taubira. Convoquée à l'Élysée avec Manuel Valls et Bernard Cazeneuve, mais aussi Marc Guillaume, samedi 28 novembre, elle entend ce dernier évoquer le risque d'inconstitutionnalité de la mesure. Et donc plaider pour son inscription dans la réforme constitutionnelle. A ce stade, président, chef du gouvernement et ministre de l'intérieur semblent s'accorder sur le bénéfice tactique d'une telle opération, qui permettrait de contrer les attaques de la droite et de la contrainte à voter le texte.

Pas la garde des Sceaux, qui bataille ferme. Elle souligne que la

formulation utilisée par le président à Versailles lui donne la possibilité de reculer sans perdre la face. Rappelle que la mesure se révèle d'une inefficacité rare contre des djihadistes ayant déjà brûlé leur passeport. Et surtout s'émue qu'elle heurte de front des valeurs fondamentales de la gauche : « Dans quelle situation vas-tu placer les députés de la majorité ? », demande la ministre au chef de l'État. La conclusion lui revient. Mais elle n'a pas encore eu le dernier mot.

L'effet de sidération provoqué par les attentats s'estompe peu à peu. Et le silence que s'imposaient

les socialistes jusqu'au second tour des élections régionales n'est plus de mise. De plus en plus de voix, à gauche et au PS, s'insurgent. « Ça a commencé à tanguer », note un conseiller ministériel. Beaucoup veulent d'ailleurs croire que M. Hollande, dont les habiletés sont connues, va trouver une échappatoire. Mais si le président comptait sur le Conseil d'État, c'est raté. La section de l'intérieur, présidée par Christian Vigouroux, ancien directeur de cabinet de M<sup>me</sup> Taubira, s'est montrée défavorable, mais l'assemblée générale se retourne : le 11 décembre, le Conseil d'État donne un

avis favorable. Un proche de M. Valls résume : « La section de l'intérieur nous dit : c'est constitutionnel, mais pas vraiment opportun. L'Assemblée générale nous dit : c'est constitutionnel, mais prenez vos responsabilités. » L'exécutif est mis au pied du mur.

## Gain de cause

S'ensuit une dizaine de jours d'hésitations, qui installe le sentiment d'un revirement. Après M<sup>me</sup> Taubira, qui réitère son opposition, M. Cazeneuve qui mesure le « coût politique », selon l'un de ses proches, à son tour, recule. Le lundi 14 décembre, le ministre, face au chef de l'État, préconise de jeter l'éponge. « On dirait que Cazeneuve a ébranlé le président ! », indique dans l'après-midi, lors de la réunion des directeurs de cabinet à Matignon, celle du premier ministre, Valérie Bédague-Hamilius. Même M. Valls semble nourrir des interrogations, et en fait part à la presse, le lendemain : « Je ne suis pas choqué par cette proposition, mais est-ce que le symbole, qui concerne quelques cas, en vaut la peine ? »

Mais que pense donc exactement le président ? Pour l'heure, il temporise. Consulte. Écoute. Mais, comme à l'accoutumée, ne laisse rien entrevoir de ses intentions. Et beaucoup s'illusionnent. Comme le président de l'Assemblée, Claude Bartolone, persuadé que l'idée est abandonnée. Plusieurs proches, de visu ou au téléphone, tentent de l'en dissuader. Ses vieux amis, le socialiste Julien Dray, l'avocat Jean-Pierre Mignard, l'ancien présentateur du « 20 heures » Bruno Masure. L'historien Patrick Weil, le plus convaincant, exhume une loi adoptée sous le gouvernement d'Edouard Daladier, en 1938. Et comme souvent, beaucoup, au

## Le gouvernement cherche un compromis avec les parlementaires de gauche

UNE MISSION QUASI IMPOSSIBLE. C'est ce dont ont hérité les députés socialistes Jean-Jacques Urvoas (Finistère) et Dominique Raimbourg (Loire-Atlantique), président et vice-président de la commission des lois, dans le dossier de la réforme constitutionnelle. Prenant acte des profondes divisions qui traversent le groupe majoritaire sur l'extension de la déchéance de la nationalité comprise dans ce texte, Manuel Valls a officiellement ouvert la voie vers un compromis, mardi 12 janvier. Et a chargé MM. Urvoas et Raimbourg de le trouver.

Devant les députés socialistes, réunis pour la première fois de l'année mardi matin, le premier ministre s'est montré calme et posé, et a réussi, avec le président de groupe, Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis), à « désensibiliser » l'atmosphère, comme l'a rapporté Jean Glavany (Hautes-Pyrénées). Avec une vingtaine de prises de parole, dont une très large partie contre la déchéance de nationalité, la réunion, si elle n'a pas été tendue, a clairement mis au jour des désaccords bien ancrés. Difficile de faire un état des lieux précis mais, de l'avis de tous, une majorité

est loin d'être acquise sur le texte gouvernemental en l'état. D'autant moins qu'il faut atteindre trois cinquièmes des parlementaires pour faire adopter une révision constitutionnelle.

### L'apatridie exclue par Manuel Valls

Alors, sans attendre, MM. Urvoas et Raimbourg se sont mis au travail. Le problème semble insoluble : comment trouver un compromis qui mette d'accord la majorité des socialistes, sans pour autant renier la parole présidentielle donnée devant le Congrès ni braquer l'opposition, dont les voix sont précieuses ? « Ce n'est pas qu'un travail intellectuel, c'est aussi un travail de négociation, avec toutes les parties prenantes », explique M. Raimbourg, qui n'exclut pour le moment aucune piste d'atterrissage.

En transmettant le dossier aux parlementaires, Manuel Valls n'a fait que donner « deux bornes » à leurs travaux : « la déchéance doit être inscrite dans la Constitution » et « pas d'apatridie », ce qui pourrait être le cas avec une déchéance étendue à tous. Certains y ont donc vu une ouverture vers la déchéance de citoyenneté

ou « indignité nationale » – que défendent plusieurs élus de gauche – et qui consiste en une perte des droits civiques. La mesure s'appliquerait alors à tous les Français et serait donc plus égalitaire.

De son côté, Dominique Raimbourg avait avancé d'autres idées dans un post de blog mis en ligne le 25 décembre. Comme par exemple une « peine symbolique » qui « pourrait consister en une perte d'une partie des attributs de la nationalité : ainsi les tribunaux pourraient condamner, en plus de la prison, à un retrait des documents d'identité interdisant ainsi de franchir les frontières, de prendre l'avion, d'ouvrir un compte bancaire, de voter, etc. » « Toutes ces propositions sont sur la table », assure-t-il aujourd'hui.

La date de début d'examen du texte n'étant pas encore fixée – probablement autour du 5 février –, les deux députés n'ont pas encore de date butoir, « mais on est pressés », précise M. Raimbourg. L'idée est de trouver une solution avant lundi 18 janvier, date à laquelle le parti socialiste doit officiellement statuer sur la mesure controversée.

L'opposition regarde ces tergiversations

avec « une pointe de gourmandise », reconnaît Eric Clotti (Les Républicains, Alpes-Maritimes), qui regrette toutefois que « le débat tourne au grotesque ». Sur le fond, il ne ferme pas la porte à une évolution vers une déchéance de citoyenneté mais maintient que ce serait « un reniement de la parole présidentielle ». Élu centriste, Yves Jégo (Seine-et-Marne) se montre un peu plus ouvert : « Si on nous propose une mesure de substitution plus forte et plus efficace, elle devrait être consensuelle chez nous ».

Surtout, la droite et le centre préfèrent s'en prendre directement à Christiane Taubira, publiquement opposée à la déchéance. Lors de la séance de questions au gouvernement, mardi, la ministre de la justice, visage fermé, n'a répondu à aucune question y compris sur les poursuites pénales de djihadistes revenant de Syrie, ce qui a suscité des protestations de la droite. Elle ne devrait guère être plus bavarde lors de l'examen de la réforme constitutionnelle puisque le premier ministre a annoncé mardi matin qu'il défendrait lui-même le texte, avec ou sans elle. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN



Lors de la séance des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, mardi 12 janvier.

ALAIN SAILLANT/AGF/AGF POUR LE MONDE



# Quelles sépultures pour les terroristes ?

Deux mois après les attentats de Paris, seuls deux permis d'inhumer ont été délivrés

Deux mois après les attentats du 13 novembre 2015, la question de l'inhumation de leurs auteurs, très sensible, est loin d'être résolue. Mercredi 13 janvier, le parquet de Paris n'avait délivré de permis d'inhumer que pour deux des huit terroristes qui ont trouvé la mort après avoir causé celle de 130 personnes dans la capitale et à Saint-Denis.

Dès le 24 décembre, le corps de Samy Amimour, l'un des trois assaillants du Bataclan, a été enterré dans la plus grande discrétion au cimetière intercommunal de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), dont dépend la ville de Drancy, où il était domicilié. « Pour éviter de créer un lieu de profanation ou de dévotion, il a été enterré en fin d'après-midi après la fermeture du cimetière au public », précise au Monde le préfet de Seine-Saint-Denis, Philippe Galli, qui ajoute qu'un dispositif de « surveillance discrète » avait été mis en place pour « prévenir un mouvement quelconque de sympathie ».

Situé près de l'autoroute, ce vaste cimetière dispose depuis 2013 d'un carré musulman. Plus de 120 sépultures s'y trouvent, parmi lesquelles une dizaine de tombes anonymes. Et les responsables du lieu doivent aujourd'hui faire face au mécontentement de certains administrés. Selon une fleuriste installée à proximité du cimetière, plusieurs musulmans se sont plaints que « cet homme-là » soit enterré dans leur espace.

Un permis d'inhumer a également été octroyé à la famille de Bilal Hadfi. Cet homme de 20 ans, le plus jeune des assaillants, un Français de Belgique parti pour la Syrie en février 2015, s'est fait exploser devant le parvis du Stade de France, à Saint-Denis, sans faire d'autres victimes. Pour lui, la préfecture de Seine-Saint-Denis dit avoir « déjà été consultée pour une demande de départ du corps vers l'étranger ».

Fatima Hadfi, sa mère, souhaite le faire enterrer à Berkane, dans le nord-est du Maroc, d'où est originaire sa famille. Le 26 décembre, sur Maghreb TV, elle expliquait, entre deux sanglots, être encore em-

**« Si les familles demandent, on ne pourra pas refuser. J'espère qu'elles ne feront pas la démarche »**

LUDO BECKERS  
directeur du cimetière de Bruxelles

pétrée dans les démarches administratives. Dans un appel téléphonique en direct, elle se plaignait d'« un rendez-vous annulé en dernière minute » à Paris et de « scellés redéposés par la préfecture ». Relancée par le présentateur, elle racontait se heurter en particulier à l'absence d'accord du consulat du Maroc à Paris.

**« Rien ne m'y oblige »**

Pour les autres assaillants, la procédure s'annonce encore longue. Leurs corps sont à l'Institut médico-légal de Paris. « Compte tenu de la situation, il faut déjà être certain que les corps reconstitués correspondent bien aux personnes en question, comme pour les accidents d'avion », précise M<sup>e</sup> Françoise Cotta, avocate de la famille de Foued Mohamed-Agga, l'un des assaillants du Bataclan. Selon nos informations, lorsque la justice l'autorisera, l'inhumation du jeune homme devrait avoir lieu dans le Bas-Rhin, où il résidait.

Pour Ismaël Omar Mostefaï, également mort au Bataclan, ni la mairie de Romilly-sur-Seine (Aube), où habitent ses parents, ni celle de Chartres, où il était domicilié jusqu'en 2013, année où il aurait effectué un court séjour en Syrie, n'ont été contactées par ses proches en vue d'une inhumation. « Si on me le demande, je n'accepterai pas, rien ne m'y oblige, préfère prévenir Jean-Pierre Gorges, maire (Les Républicains) de Chartres. D'autant que l'une des victimes du Bataclan habitait notre ville et que son compagnon a dû rester allongé des heures sous les cadavres pour survivre... »

Quant aux corps des deux autres kamikazes du Stade de France dont l'identité reste à établir, ils pourraient être enterrés à Saint-Denis. La loi française oblige en effet les municipalités à inhumer tout défunt mort dans la commune (ce qui concerne Paris pour quatre terroristes), s'il y habite ou s'il y dispose d'un caveau familial.

En Belgique, la situation est aussi très floue. Aussi bien pour Brahim Abdeslam, qui s'est fait exploser au Comptoir Voltaire, à Paris, sans causer d'autres victimes, que pour Abdelhamid Abaaoud, instigateur présumé des attaques, tué cinq jours plus tard dans un assaut du RAID, à Saint-Denis, avec sa cousine Hasna Ait Boulahcen et un individu inconnu. Abdeslam et Abaaoud étaient inscrits comme résidents dans la commune bruxelloise de Molenbeek. « On n'a reçu aucun acte de décès et, sans acte de décès, la famille ne peut pas enterrer », déclare Ann Gilles-Goris, adjointe au maire chargée de l'état civil. Le père d'Abdelhamid Abaaoud, Belgo-Marocain, souhaite faire enterrer son fils au Maroc, d'après son avocat, Nathalie Gallant. M<sup>e</sup> Gallant, qui défend aussi les parents Abdeslam, ne dit rien de leurs intentions.

Outre l'option de Molenbeek s'offre celle du cimetière multi-confessionnel de Bruxelles, doté d'une parcelle musulmane. Mais Jean-Pierre Van Gorp, l'élus socialiste à l'origine du lieu, a déjà averti qu'Abdelhamid Abaaoud n'y serait jamais le bienvenu. L'inhumer là irait à l'encontre de ce « symbole de l'entente et de la fraternité entre les religions », affirmait-il début décembre sur son blog. « Les morts, il faut bien les enterrer, on ne peut pas les laisser sur la voie publique, tempère Ludo Beckers, le directeur de ce cimetière, qui héberge déjà le corps d'un des deux djihadistes tués le 15 janvier 2015, à Verviers, lors d'un assaut policier pour déjouer un projet d'attentat. Si les familles nous demandent l'inhumation, on ne pourra pas refuser. J'espère qu'elles ne feront pas la démarche. » ■

ADRIEN PÉCOUT ET MATHIEU DEMESTERE (À BRUXELLES)

**« Tu fais ce que tu veux. Mais si tu ne le fais pas, ton autorité sera mise en cause »**

MANUEL VALLS  
À FRANÇOIS HOLLANDE

sortir de leur entretien avec François Hollande, considèrent avoir eu gain de cause...

Quand Christiane Taubira s'envoie pour l'Algérie, le dimanche 20 décembre, c'est ainsi avec la certitude que la mesure est enterrée. Elle jette même une dernière pelletée de terre dans un entretien qui sera diffusé le mardi par la radio algérienne Chaîne 3. Las ! La veille, à Paris, le vent a tourné. François Hollande et Manuel Valls, sans en informer la ministre, viennent de rebasculer. Parce que les services viennent tout juste de déjouer deux projets d'attentats, à Orléans et Montpellier.

**« Moi, je me suis engagé »**

« Depuis le 11 janvier, Hollande est obsédé par le fait qu'on considérera qu'il n'en a pas fait assez contre le terrorisme, que l'opinion va se radicaliser et qu'on ne pourra pas suivre », note un hiérarque socialiste. Parce qu'ils saisissent, alors que leurs courbes sondagières s'effritent de nouveau, combien la déchéance est massivement approuvée par l'opinion : environ neuf Français sur dix, selon les études. « On n'a jamais vu ça de notre vie, souligne un conseiller à l'Élysée. Ça a contribué à vitrifier le débat. » Enfin, parce que la droite est déjà en train de hurler à l'abandon de

promesse, et que le président et le premier ministre comprennent qu'ils peuvent la piéger pour l'obliger à voter la réforme constitutionnelle. Dernier argument : celui de l'autorité, cher au premier ministre. « Tu fais ce que tu veux. Mais si tu ne le fais pas, ton autorité sera mise en cause », dit M. Valls au président.

MM. Hollande et Valls tombent d'accord le lundi 21 au soir, lors d'un dernier tête-à-tête. Mais pour éviter les fuites, le lendemain, au petit-déjeuner de la majorité, Manuel Valls laisse encore planer le doute. Le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, attaque : « Ce n'est pas une bonne idée. Ça va braquer l'ensemble de la gauche. » Bruno Le Roux, patron des députés PS, préconise plutôt une mesure d'« indignité ». « La droite ne l'achètera jamais », évacue M. Valls, qui vise une majorité des trois cinquièmes au Congrès. La déchéance est sur les rails. En fin d'après-midi, quelques hiérarques, et bien sûr la ministre de la justice, sont mis dans la confidence.

Le mercredi 23 décembre au matin, « les membres du gouvernement découvrent sur table, au conseil des ministres, la révision avec l'article 2 sur la déchéance », raconte un conseiller ministériel. « Moi, je me suis engagé », commentera en privé le président. C'est l'ironie : la décision qui demeurerait sans doute comme la plus symbolique de ce quinquennat a été prise à la hollandaise, tout en temporisations, stratégies et improvisations. Mais elle constitue d'abord, selon un dirigeant PS, l'une de ces « transgressions » qu'affectionne habituellement Manuel Valls, mais qu'embrasse aussi désormais, pour la première fois, François Hollande. ■

DAVID BEVAULT D'ALLONNES

## LES DATES

### 16 NOVEMBRE 2015

François Hollande annonce devant le Parlement réuni en Congrès, à Versailles, une révision de la Constitution permettant de « déchoir de sa nationalité française un individu condamné pour une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou un acte de terrorisme, même s'il est né français ».

### 22 DÉCEMBRE 2015

En déplacement en Algérie, Christiane Taubira a accordé un entretien, diffusé à la radio le 22 décembre, dans lequel elle annonce que « le projet de révision constitutionnelle qui sera présenté en conseil des ministres ne retient pas cette disposition ». La garde des sceaux déclare que cette réforme de la déchéance de nationalité lui « posait un problème de fond ».

### 23 DÉCEMBRE 2015

L'extension de la déchéance de nationalité pour les binationaux Français reconnus coupables de faits de terrorisme figure dans le « projet de loi constitutionnelle de protection de la nation » présenté en conseil des ministres.

## 11 128

Roms évacués

C'est le nombre de Roms évacués de force de leurs campements en France en 2015, selon le rapport publié mardi 12 janvier par la Ligue des droits de l'homme et l'European Roma Rights Centre, qui dénoncent une politique « indigne, inhumaine et dégradante ». La préfecture du Rhône a procédé, mardi, au démantèlement de trois camps insalubres dans l'agglomération lyonnaise. En tout, 233 personnes ont été évacuées et 25 d'entre elles se sont vu signifier une obligation de quitter le territoire français.

### GRAND PARIS Patrick Ollier, candidat LR à la présidence de la métropole

Patrick Ollier, député Les Républicains (LR) des Hauts-de-Seine et maire de Rueil-Malmaison, a été désigné candidat à la métropole du Grand Paris, mardi 12 janvier, au terme d'une primaire organisée par son parti, avec 51 voix contre 37 pour Gilles Carrez, député du Val-de-Marne et maire du Perreux-sur-Marne. M. Ollier était le candidat soutenu par le président de LR, Nicolas Sarkozy. La droite détient le groupe d'élus le plus important à la métropole. L'élection de l'exécutif est prévue le 22 janvier.

### SÉCURITÉ Cambadélis pour la constitution d'une garde nationale

Jean-Christophe Cambadélis s'est prononcé, mardi 12 janvier, lors de ses vœux à la presse, en faveur d'une « garde nationale ». « Il nous semble opportun de faire appel au civisme et à l'esprit patriotique de nos concitoyens et de renouer avec une tradition issue de la Révolution française jusqu'en 1870 : les gardes nationales », a expliqué le secrétaire national du PS. Il estime nécessaire d'unifier toutes les réserves dans un dispositif unique pour épauler les forces de sécurité.

### JUSTICE

#### Marc Machin retourne en prison

Marc Machin – acquitté fin 2012 après avoir été condamné en 2004 et 2005 pour le meurtre de Marie-Agnès Bedot en 2001, sur le pont de Neuilly (Hauts-de-Seine) –, a été écroué, mardi 12 janvier, pour s'être soustrait à ses obligations liées à d'autres condamnations. Condamné à six mois de prison pour des violences volontaires, il ne s'était pas rendu à une audience, en novembre 2015, et n'a pas respecté deux aménagements de peine dans une affaire de vol et une autre d'agressions sexuelles.

### PRÉCISION

**Cabu**  
En « une » de notre édition datée du 5 janvier, consacrée aux commémorations de la tuerie de Charlie Hebdo, Le Monde a publié une mosaïque représentant Cabu, photographiée rue Gaby-Sylvia, à Paris, près de l'ancien siège de l'hebdomadaire. Cette mosaïque est l'œuvre de l'artiste de street art Morje.